



Compte rendu Conseil d'Administration du 19 janvier 2013 petite salle sous la mairie de St Léger les Paray

Présentes : Annick Bouchot-Martin, Célia Carrette, Annie Foltran, Maxime Grisard, Marie-Hélène Lamotte, Timothée Loubière, Odile Puravet. Sont invités les 3 comoriens présents à l'AG.

Excusés : Christine Bouillot, Nicolas Chavalard, Alice Delaspre, Jacqueline Lazzari, Pascale Pautonnier. **Pouvoirs** de Mmes Alice Delaspre et Jacqueline Lazzari

Election du bureau et des responsables

La réunion du CA s'est tenue suite à l'assemblée générale de l'association.

Il a été procédé à l'élection des nouveaux membres du bureau et des responsables

Sont reconduits à l'unanimité (7 membres présents + 2 pouvoirs)

- Présidente : Célia Carrette
- Trésorière : Annick Bouchot-Martin
- Trésorière adjointe : Marie- Hélène Lamotte
- Secrétaire principale : Annie Foltran
- Secrétaire adjointe : Pascale Pautonnier
- Chargée en communication : Alice Delaspre
- Chargé du journal de l'association : Nicolas Chavalard
- Membres : Christine Bouillot, Maxime Grisard, Timothée Loubière, Jacqueline Lazzari, Odile Puravet

Activités à venir

- accord pour la participation au mini festival de cinéma proposé par M. Audureau (séances scolaires au cinéma + exposition à tout public le week-end) => octobre 2013
- accord pour participer à la fête des associations à Paray-le-Monial => octobre 2013
- **Projets à déterminer** :
 - un repas dansant **OU**
 - une journée festive à Suin à la mi-juillet **OU**
 - une marche gourmande, à Suin en collaboration avec l'existant **OU** un autre lieu à déterminer
 - un rallye automobile le dimanche 21 avril (la mouture est déjà faite) **OU**
 - un rallye vélo (enduro accessible à tous)

Paroles aux comoriens

Pour utiliser les bénéfices des manifestations organisées par les Antennes, ils interrogent l'association sur l'avenir et le choix à faire pour Ifoundihé, sur la création d'un dispensaire ou la réalisation d'une route pour créer un nouveau « quartier » d'habitation (pour désengorger des habitations vétustes où vivent parfois 20 personnes dans le même banga).

Les sociétaires présents estiment qu'un dispensaire soulève beaucoup de problèmes : professionnalisme obligatoire d'un personnel de santé, accord d'un organisme de santé officiel, suivi du service, pérennité du poste, apport et achat des médicaments et bien entendu la construction et l'emplacement du local. Une réflexion sérieuse doit être faite.

Les comoriens remercient l'association pour les réalisations concrètes : l'école, la route, la bibliothèque.

Secrétaire de séance, Odile Puravet